

B -3. DEZ 71
 p.B.51.14.21.20.Gr. - IN/ba
 p.B.51.14.21.20.Allg.

le 1er novembre 1971

Note à Monsieur le Ministre Gelzer

3-11-71

*Ant de l'Armée
 bi o.k. des BA untragh.
 Gelzer*

Exportation de matériel de guerre vers l'Allemagne.

*ad ech
 I-*

Le 27 octobre 1971, la Direction de l'Administration militaire fédérale nous a soumis deux demandes présentées par la maison Bührle-Oerlikon pour l'exportation de 865 fusées téléguidées Cobra, ainsi que les moteurs et têtes, d'une valeur globale de Fr. 824'777,50, destinées à la firme Bölkow-Apparatebau GmbH, en République fédérale d'Allemagne.

Dans une lettre explicative, Bührle indique que la valeur de cette livraison équivaut au 29,43 % du produit terminé et invoque l'article 15 alinéa 2 de l'Arrêté du Conseil fédéral du 28 septembre 1970, qui stipule qu'une déclaration de non-réexportation sera présentée lorsque la valeur des fournitures suisses excède 50 % du prix de vente du matériel terminé.

Dans sa séance du 27 mai 1969, le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire fédéral à accorder à titre exceptionnel à la maison Bührle des permis de fabrication et d'exportation pour 5000 moteurs et 4500 têtes à livrer à Bölkow pour la fabrication d'engins Cobra dans le cadre d'un accord d'aide militaire entre la République fédérale et la Turquie.

Le 1er juillet 1970, le Conseil fédéral a refusé d'accorder des permis pour l'exportation de 1700 têtes Cobra à la maison Bölkow pour ses livraisons à la Grèce.

./.

L'on peut se demander si les 865 pièces pour lesquelles Bührle demande maintenant le permis d'exportation ne sont pas en fait destinées à la Grèce. Dans ce cas-là, sommes-nous habilités à exiger de la maison Bührle qu'elle nous fournisse des indications plus précises? Je ne le pense pas, tant que la règle des 50 % sera maintenue. Afin de revoir ce point, je vous sou mets le texte d'une lettre à la Direction de l'Administration militaire fédérale. En attendant, je suis d'avis que nous donnions les permis demandés par Bührle. Qu'en pensez-vous?

T. Indurata